

## COMPTE RENDU DU 25 MAI 2020

**Président** : Monsieur Didier BAZIN

**Présents** : MM Jean-Michel Napieray, Jean-Christophe Pavy, Laure Honoré, Axelle Fonferrier, Raphaël Devianne, Brizline Crépin, Isabelle Kronek, Baptiste Bazin, Tristan Leroux, Cyril Yhirion.

**Secrétaire de séance** : Raphaël Devianne

**Ordre du jour** :

**Installation des conseillers** :

Les conseillers ayant été élu au complet le 15 mars 2020, le conseil est installé depuis le 18 mai 2020. Mr Raphaël Devianne, doyen d'âge, est désigné secrétaire de séance.

**Election du maire** :

Mr Raphaël Devianne procède à l'élection du maire et demande s'il y a des candidats. Didier Bazin, faisant, seul, acte de candidature, l'élection est faite à bulletin secret.

Didier Bazin est élu maire à l'unanimité.

**Détermination du nombre d'adjoint** :

Le maire propose que le nombre des adjoints soit fixé à 2. Le conseil, à l'unanimité, décide qu'il y aura 2 adjoints.

**Election du 1<sup>er</sup> adjoint** :

Mr Jean-Michel Napieray étant seul candidat, il est procédé à l'élection à bulletin secret. Mr Jean-Michel Napieray est élu 1<sup>er</sup> adjoint, à l'unanimité.

**Election du 2<sup>ème</sup> adjoint** :

Mr Jean-Christophe Pavy se porte candidat et est élu à bulletin secret, à l'unanimité.

**Syndicat des Personnels** :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune adhère au Syndicat des Personnels de Coeuvres.

Il convient de désigner deux délégué(e)s dont le mandat sera de même durée que celui des Conseillers Municipaux nouvellement élus.

Conformément à la loi, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder au vote pour désigner les deux nouveaux délégué(e)s.

Le Conseil Municipal,

- après avoir ouï l'exposé de son Maire
- après avoir pris connaissance des candidatures.
- 

Décide de passer au vote qui donne les résultats suivants :

Monsieur BAZIN Didier et Monsieur DEVIANNE Raphaël sont proclamés élus

**Syndicat Scolaire de Coeuvres :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune adhère au Syndicat Scolaire de Coeuvres et Valsery.

Il convient de désigner deux délégué(e)s titulaire et un délégué suppléant dont le mandat sera de même durée que celui des Conseillers Municipaux nouvellement élus.

Conformément à la loi, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder au vote pour désigner les deux nouveaux délégué(e)s titulaire et un délégué suppléant.

Le Conseil Municipal,  
après avoir ouï l'exposé de son Maire  
après avoir pris connaissance des candidatures.

Décide de passer au vote qui donne les résultats suivants :

**Délégués titulaires :**

Monsieur BAZIN Didier et Madame HONORE Laure sont proclamés élus.

**Délégué suppléant :**

Monsieur THIRION Cyril est proclamé élu

**Syndicat de Gestion du CES de Vic sur Aisne :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune adhère au Syndicat de Gestion du Ces de Vic Sur Aisne.

Il convient de désigner deux délégué(e)s dont le mandat sera de même durée que celui des Conseillers Municipaux nouvellement élus.

Conformément à la loi, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder au vote pour désigner les deux nouveaux délégué(e)s.

Le Conseil Municipal,  
après avoir ouï l'exposé de son Maire  
après avoir pris connaissance des candidatures.

Décide de passer au vote qui donne les résultats suivants :

Monsieur Jean-Christophe PAVY et Monsieur Cyril THIRION sont proclamés élus.

**USEDA :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune adhère à l'Union des Syndicats d'Energie du Département de l'Aisne.

Il convient de désigner un délégué(e) titulaire et un délégué suppléant dont le mandat sera de même durée que celui des Conseillers Municipaux nouvellement élus.

Conformément à la loi, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder au vote pour désigner le nouveau délégué(e) titulaire et un délégué suppléant.

Le Conseil Municipal,  
après avoir ouï l'exposé de son Maire  
après avoir pris connaissance des candidatures.

Décide de passer au vote qui donne les résultats suivants :

**Délégué titulaire :**

Monsieur LEROUX Tristan est proclamé élu.

**Délégué suppléant :**

Monsieur NAPIERAY Jean-Michel est proclamé élu

**SESV :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune adhère au SESV.

Il convient de désigner un délégué(e) titulaire et un délégué suppléant dont le mandat sera de même durée que celui des Conseillers Municipaux nouvellement élus.

Conformément à la loi, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder au vote pour désigner le nouveau délégué(e) titulaire et un délégué suppléant.

Le Conseil Municipal,  
après avoir ouï l'exposé de son Maire  
après avoir pris connaissance des candidatures.

Décide de passer au vote qui donne les résultats suivants :

**Délégué titulaire :**

Monsieur LEROUX Tristan est proclamé élu.

**Délégué suppléant :**

Monsieur BAZIN Baptiste est proclamé élu

**Indemnité du maire et adjoint :**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les taux suivants :

- Le maire : 3.95 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- Les adjoints : 3.95 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.